
UNIVERSITE TOULOUSE III - PAUL SABATIER

FACULTE DE SANTE

Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical

Site du 37 allées Jules Guesde
Téléphone : 05 61 14 59 23

<http://www.medecine.ups-tlse.fr>

ANNEXES

**AUX MODALITES D'EVALUATION ET DE CONTROLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (M3C)**

**CHARTRE DES EXAMENS
STAGES HOSPITALIERS**

Premier cycle des études maïeutiques

**Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques
2^{ème} année
(DFGSMa2)**

Année universitaire 2022-2023

MODALITES D'EVALUATION ET DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

2^{ème} année du DIPLOME de FORMATION GENERALE EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFGSMa 2)

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux
Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé.

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 (JO 10 août 2011) relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Vu l'avis du Conseil de Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical du 11 juillet 2022

Vu la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du 19 juillet 2022,

1. Organisation des enseignements

Le **diplôme de formation générale en sciences maïeutiques** sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les deux premiers semestres de la formation (60 ECTS) correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

1.1 Les unités d'enseignements théoriques, cliniques et transversales

Semestre 3 :

- UE 1 : Agents infectieux et hygiène
- UE 2 : Tissus sanguins et système immunitaire
- UE 4 : Sémiologie générale
- UE 5 : Pédiatrie- Puériculture
- UE 6 : Santé - Société – Humanité
- UE 7 : Santé publique - Démarche de recherche
- UE 14 : Pharmacologie

Semestre 4 :

- UE 3 : Appareil cardio-respiratoire
- UE 8 : Génétique médicale
- UE 9 : Hormonologie – Reproduction
- UE10 : Reins et voies urinaires
- UE 11 : Systèmes digestif, locomoteur, neurosensoriel et dermatologique
- UE 6 : Santé - Société - Humanité
- UE 14 : Pharmacologie Spécifique
- UE 15 : Anglais médical et scientifique

Semestres 3 et 4 :

- UE 16 : Démarche clinique et gestes techniques
- UE 17 : Stages cliniques

1.2 Les unités d'enseignements optionnels

Elles se répartissent sur **les 4 semestres des DFGSMa 2 et 3** : elles permettent l'acquisition de 6 ECTS minimum selon le schéma figurant en annexe I

Modalités de validation des UE optionnelles en fin de DFGSMa 3

Le DFGSMa n'est délivré en fin de 3^{ème} année qu'à partir du moment où l'étudiant aura validé les **6 ECTS**.

Les étudiants devront valider au minimum :

- 2 ECTS en DFGSMa2
- 4 ECTS en DFGSMa3

Si le nombre d'ECTS validés en DFGSMa2 est supérieur à 2, il donne droit à une capitalisation du surplus en DFGSMa3.

Les ECTS en surplus à la fin du DFGSMa3 ne sont pas capitalisables pour le 2^{ème} cycle.

2. Modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances et des compétences

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves

Semestre 3 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes							
UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE							
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature de l'épreuve	Durée	Note discipline	note globale UE	ECTS
UE 1 Agents infectieux Hygiène	Virologie	Pr J. IZOPET	2 QRC	30 mn	/20	/60	6 ECTS
	Bactériologie	Dr D. DUBOIS	1 CC + 10 QRM	30 mn	/20		
	Parasitologie Mycologie	Dr P CHAUVIN	2 QRC	30 mn	/20		
UE 2 Tissus sanguins Immunologie	Tissus sanguins	Dr F. VERGEZ	2 QRC + 10 QRM	30 mn	/15	/30	3 ECTS
	Immunologie	Dr E TREINER	15 QRM	30 mn	/15		
UE 4 Sémiologie générale	Sémiologie	Pr L. SAILLER	20 QRM	30 mn	/15	/30	3 ECTS
			1 QR	30 mn	/15		
UE 5 Pédiatrie Puériculture	Puériculture / Alimentation	Dr N. MONTJAUX	3 QRC	30 mn	/40	/40	3 ECTS
UE 6 Santé Société Humanité	Anthropologie	Mme S. LENORZER	2 QRC	30 mn	/15	/30	3 ECTS
	Droit Législation	Dr F. SAVALL	3 QDC	30 mn	/15		
UE 7 Santé Publique Démarche recherche	Vigilances sanitaires Prévention	Pr V. GARDETTE	2 QDC et/ou 2 à 5 QROC et/ou 3 à 5 QRM et/ou 1 QR	30 mn	/30	/30	2 ECTS
UE 14 Pharmacologie	Pharmaco générale	Pr A. SOMMET	2 QRC ou CC	30 mn	/20	/30	3 ECTS
	Pharmaco appliquée		2 QRC ou CC	30 mn	/10		

Semestre 4 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes

UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note globale UE	ECTS
UE 3 Appareil cardio respiratoire	Cardiologie	Pr M. ELBAZ	2 QRC	30 mn	/15	/30	2 ECTS
	Respiratoire	Dr M. DUPUIS	1 QRC 1 CC	30 mn	/15		
UE 8 Génétique médicale	Génétique médicale	Dr O. PATAT	2 QR	30 mn	/20	/20	2 ECTS
UE 9 Hormonologie Reproduction	Hormonologie	Dr F. RIMAR EIX	2 QRC	30 mn	/15	/30	2 ECTS
	Reproduction	Pr R. LEANDRI	2 QRC	30 mn	/15		
UE 10 Reins et Voies urinaires	Urologie	Dr M. THOULOZAN	5 à 10 QRM et schéma annoté	30 mn	/10	/20	2 ECTS
	Néphrologie	Pr I. TACK	Problème 5 à 10 QDC	30 mn	/10		
UE 11 Système digestif, locomoteur, neurosensoriel, dermatologique	Digestif	Pr F. MUSCARI	2 QRC	30 mn	/15	/60	7 ECTS
	Neurosensoriel	Dr M. RAFIQ	2 QRC	30 mn	/15		
	Locomoteur	Pr F. ACCAD BLED	2 QRC	30 mn	/15		
	Ophthalmologie Dermatologie	Pr P. FOURNIE	2 QRC	30 mn	/15		
UE 6 Santé Société Humanité	Psychologie	Mme N. SEJOURNE	2 QR	30 mn	/30	/40	5 ECTS
	Ethique	Dr T. MARMET	2 QRC	30 mn	/10		
UE 14 Pharmacologie	Pharmacologie appliquée	Pr A. SOMMET	2 QRC ou CC	30 mn	/20	/20	2 ECTS
UE 15 Anglais	Anglais médical et scientifique	Mme E. HANCOCK	Exposé oral	10 mn	/10	/20	1 ECTS
			QDC et schémas annotés	30 mn	/10		

Semestre 3 et 4 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes							
UNITES D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE							
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable UE	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note globale UE	ECTS
UE 16 Gestes Techniques et Démarche clinique	Apprentissages Gestes techniques	Mme C. LAMOTHE	Gestes en simulation	30 mn	/30	/ 60	5 ECTS
	Démarche clinique °1	Mme C. LAMOTHE	Contrôle connaissances clinique	2 h	/ 30		
UE 17 Stages cliniques	Stage clinique 1	Mme A.R. CASCIONE	Validation du stage	3 semaines	/ 30	/30	3 ECTS
	Stage clinique 2		Validation du stage	3 semaines	/ 30	/ 30	3 ECTS
	Stage clinique 3		Validation du stage	3 semaines	/ 30	/30	3 ECTS

3. Admission à l'issue des sessions des jurys

3.1 Admission à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres, les candidats doivent:

- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques, pratiques et cliniques
- Avoir **obtenu la moyenne** à l'ensemble des unités d'enseignements théoriques et cliniques
- **Il existe une compensation semestrielle** qui concerne les **Unités d'Enseignement théoriques** et permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement

Les règles de compensation sont les suivantes :

- Le seuil de compensation est de 8/20
- La moyenne générale des notes obtenues pour les UE du semestre est supérieure ou égale à 10/20
- Cette compensation n'est pas applicable **aux Unités d'Enseignement cliniques** qui doivent obtenir la moyenne.
- **Avoir validé l'UE stages de l'ensemble de l'année universitaire**
 - La **présence en stage est obligatoire**. Sa validation est prononcée par le responsable du stage. Elle s'effectue, à l'issue d'un entretien, sur l'implication de l'étudiant (présence, réalisation d'objectifs institutionnels et personnels, acquisition de compétences)
 - **Chaque stage doit être validé individuellement (pas de compensation)**
 - Un stage est validé lorsqu'il a obtenu une **note supérieure ou égale à 15/30**
 - Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours.

3.2 Admission à l'issue de la 2^{ème} session

Une 2^{ème} session d'examen est organisée en juillet.

Elle concerne les candidats qui ont obtenu :

- Une note globale inférieure à la moyenne non compensée par la moyenne générale semestrielle pour les UE théoriques
- Ou une note inférieure à la moyenne pour les UE cliniques

Ils gardent le bénéfice des disciplines dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne au sein d'une UE, ainsi que le bénéfice des UE dans lesquelles ils ont obtenus la moyenne.

Les règles de compensation sont identiques à celles de la 1^{ère} session.

Les modalités de cette 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

La 2^{ème} session d'examen intègre le rattrapage de(s) stage(s) non validé(s) au cours de l'année universitaire

3.3 Admission en 3^{ème} année du diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSMa3)

Pour être déclarés admis, les étudiants devront obligatoirement :

- Avoir validé l'ensemble des unités d'enseignements théoriques des deux semestres de la 2^{ème} année.
- Avoir validé les unités d'enseignement clinique et les stages afférents à la 2^{ème} année.

Conditions de redoublement :

- L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble.
- Une dette **d'une seule UE** non validée en DFGSMa2 est acceptée pour une durée d'un an ; dans ce cas, l'étudiant est autorisé à intégrer le DFGSMa3 sous réserve de validation de l'UE manquante dans l'année universitaire afférente. En cas de non validation à l'issue du DFGSMa3, l'étudiant redouble pour valider l'UE invalidée au cours du DFGSMa2.

4. Prise en charge des étudiants en situation de handicap

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de vos études, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui vous accompagnera dans vos démarches, conformément au calendrier 2022-2023, et au Vademecum du handicap étudiant.

5. Conditions sanitaires

Si les conditions sanitaires le nécessitent, des adaptations pourront être faites selon les préconisations du ministère des tutelles.

Les enseignements, cours magistraux et enseignements dirigés pourront être proposés à distance sur plateforme numérique. Les modalités de contrôle des connaissances telles que décrites en présentiel sont transposables en distanciel autant que possible. Les contrôles continus n'ayant pas été réalisés en séance seront neutralisés.

ANNEXE I : Enseignements optionnels (6 ECTS à valider en fin de DFGSMa3)

UE OPTIONNELLES LIBRE CHOIX			
INITIATION A L'ACUPUNCTURE (Responsable Mme AR CASCIONE)	Cette UE, d'une durée de 20h réparties sur les DFGSMa 2 et 3, a pour objectif de permettre aux étudiants de s'initier à l'acupuncture	Modalités de validation : - Présentiel aux ED en DFGSMa 2 et en DFGSMa 3 : note sur 10 - épreuve écrite en DFGSMa 2 de contrôle de connaissance : note sur 10 (durée = 20 mn ; 10 QCM) L'obtention de la moyenne à 10/20 est nécessaire pour la validation de l'UE	2 ECTS
STAGE OPTIONNEL (Responsable Mme D BONNET)	Ce stage, de 2 semaines à temps plein, noté sur 20 , sera effectué au cours du DFGSMa 2 , dans le domaine de la santé.	Modalités de validation Stage noté / 20 L'obtention de la moyenne (10/20) est nécessaire pour la validation	2 ECTS
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (responsable Pôle Sport)	24 heures de présentiel. Cette UE a pour objectifs une pratique réflexive d'une activité physique et sportive.	Validation sur présentiel	3 ECTS
TUTORAT (Responsable Pr COURTADE-SAIDI)	Cette UE nécessite une implication personnelle au sein du Tutorat de médecine par le biais de différentes actions	Validation sur présentiel et dossier	3 ECTS
UE Médicales « De l'histologie à la pathologie » (Responsables Pr M.COURTADE-SAIDI et Pr E. URO-COSTE)	Cette UE comprend 20h d'enseignement:	Validation : - présentiel noté / 5 - épreuve écrite durée 1h : 5 à 10 QROC notés / 15 - notation / 20	2 ECTS
UE Médicales « Méthodes et concepts en anthropologie » (Responsable Pr N. TELMON)	Cette UE comprend 20h d'enseignement:	Validation selon les modalités fixées par le responsable d'UE	2 ECTS
UE de MASTER Parcours CORPS DE SANTE (Responsable Pr I.BERRY)	Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de M 1 en vue d'accéder à un M 2. Un parcours dérogatoire en M 1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme de sage-femme. Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-	<i>Pour valider l'ensemble du M 1 à l'issue de l'obtention du DE de SF :</i> <i>Validation de 3 UE de 6 ECTS (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE</i> <i>Réalisation d'un stage d'un mois minimum dans un laboratoire labélisé = 8 ECTS</i> <i>Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage</i>	Nombre ECTS acquis en fonction des UE validées
ACTIVITES EVENEMENTIELLES (Responsable Mme D BONNET)	Cette UE nécessite une implication personnelle. En fonction du calendrier, participation : -au minimum à 2 actions : Infosup / JPO / PDMF / Téléthon / - ou à une journée « évènement » : congrès, colloque ou conférence	Validation sur présentiel	1 ECTS pour 2 actions ou 1 journée de congrès
ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT (Responsable Mme D BONNET)	Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université. Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1 ^{er} et 2 nd cycle)	Durée minimale : - D'engagement = 1 an - De travail = 30 h Validation sur présentation d'un dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note ≥ 10/20	3 ECTS